

COMPTE RENDU DU MUNICIPAL EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2022 A 19H00

Présents: DUBOURG Philippe, BACUS Thierry, LAMOTHE Georges, EVRARD Agnès, LELIEVRE Brigitte, BOCCANFUSO Patrice, VERLANDE Michel, LACOSTE Odile, DENAMPS Clémence, DALESME Clément.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. BACUS Thierry

Ajouter 1 délibération : Nomination d'un délégué à la protection des données RGPD

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

1/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2021

Notre commune adhère au syndicat du SMDE24 avec le bassin RIBERACOIS regroupant les anciens syndicats de RIBERAC, RIBERAC SUD et NORD.

Le coût pour 120m3 d'eau par abonné est de :

RIBERAC 344€ RIBERAC SUD 344,54 € RIBERAC NORD 353,10€

L'ensemble du conseil prend acte de ce rapport. Il sera disponible sur le site de la commune.

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

2 /Autorisation de signature - Convention de transport scolaire du RPI

Autorisation donnée au maire pour signer la convention sur l'organisation du service de transport scolaire sur le RPI des Hauts de Dronne géré par la commune de St Pardoux De Drôme.

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

3/ Classe supplémentaire sur le RPI - Convention de répartition des charges

La création d'une nouvelle classe en 2021 sur la commune de St Pardoux De Drôme entraîne de nouvelles charges financières pour son budget. Une convention a été rédigée pour une répartition des charges entre l'ensemble des communes du RPI. Une réunion des maires du RPI se fera pour approuver les sommes demandées avant l'édition des titres. Il y a lieu d'approuver cette convention.

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

4/ Modification des statuts du SDE 24

Lors de la séance du 1^{er} juin 2022, le comité syndical du SDE24 a délibéré pour modifier ses statuts.

La transformation en syndicat mixte fermé. La réécriture des compétences en matière de transition énergétique. La possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

L'ajustement de nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L5112-7 du CGCT.

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

5/ Encaissement du chèque EDF

Autorisation d'encaisser le chèque d'EDF d'un montant de 21,87€

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

6/ Transfert de la taxe d'aménagement à l'EPCI

Le conseil communautaire en date du 11 juillet 2022 a délibéré proposant le transfert de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité, à un taux de 2% sur l'ensemble du territoire communautaire. L'établissement public de coopération percevra le produit de la taxe, pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Un reversement de 1% sera effectué aux communes par la CCPR.

Le conseil approuve le transfert à la CCPR.

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

7/ Aliénation du chemin de la Boige : signature par acte administratif

Au lieu de passer par un notaire, la commune a la possibilité d'établir un acte administratif.

Le maire ne pouvant signer, il faut donner l'autorisation au premier adjoint de signer les documents.

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

8/ Nomination d'un délégué pour la gestion du RGPD

La Communauté de Communes a décidé le non renouvellement de la convention mutualisée pour l'adhésion de l'ensemble des 44 communes du territoire de la CCPR à la mission RGPD. Il convient de se positionner également. La commune n'adhérera plus avec l'ATD et nomme comme déléguée RGPD au sein de notre collectivité notre Secrétaire de Mairie.

Contre 0 Abstention 0 Pour 10

9/ Questions diverses

Mise en place d'une maison médicale, à partir de la mi-octobre au pôle de santé au-dessus de la pharmacie, financée par le Conseil Départemental.

Pour commencer 1 médecin à temps complet et 1 médecin à mi-temps prendront leurs fonctions à la mi-octobre. L'objectif sera d'avoir 3 médecins à temps complet.

Vu l'augmentation de l'énergie il serait souhaitable de revoir les horaires d'allumage de certains candélabres. Voir avec le SDE24 pour une nouvelle programmation.

